

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 23 Août 2021 à 18 heures 30 minutes

Présents : S. GENEST, R. ROUDIL, D. EVESQUE, T. BALAZUC, M. PIALAT, C. SUCHET, F. DOIZE, S. BALADIER, R. SOULERIN, D. RIEUSSET, J. ROUDIER, C. DOIZE, J-L JOUVE
Absents excusés : C. PEIS, A. CHALABREYSSE, N. ATAMNA, C. CORNUT, D. AUZAS, E. HILAIRE
Procurations : E. HILAIRE à J. ROUDIER, C. CORNUT à Michel PIALAT, D. AUZAS à S. GENEST
Secrétaire de séance : S. BALADIER

ORDRE DU JOUR :

1. Délibération portant sur la création d'emploi d'adjoint technique de 1ère classe
2. Délibération portant sur la création d'un poste d'agent technique en CAE-CUI
3. Délibération portant sur le règlement intérieur du personnel
4. Délibération portant sur le recrutement en CDD pour accroissement d'activité temporaire
5. Questions diverses

1/ Délibération portant sur la création d'un emploi d'adjoint technique de 1ère classe :

Madame la Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il y a une possibilité d'avancement de grade d'un agent mais qu'il convient de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette délibération en validant également la date de création de ce poste à compter du 1er octobre 2021.

2/ Délibération portant sur la création d'un poste d'agent technique en CAE-CUI (contrat d'accompagnement dans l'emploi)

Madame la Maire explique aux membres du conseil municipal qu'un agent des services techniques a posé une disponibilité à compter du 1er septembre 2021 et qu'il convient de procéder à son remplacement. Pour ce recrutement en contrat aidé, la mairie bénéficie d'une aide de Pôle Emploi à hauteur de 80% du Smic.

Ce contrat de 9 mois, est renouvelable une fois.

Madame la Maire propose une indemnité de sujétion de 100 euros car il s'agit d'un contrat de 30 heures sur la base d'un SMIC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette délibération en validant également la date de création de ce poste à compter du 23 août 2021 ainsi que le montant de la prime de sujétion.

3/ Délibération portant approbation du règlement intérieur du personnel :

Madame la Maire informe le conseil municipal que le projet de règlement intérieur du personnel a reçu un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion.

Madame la Maire rappelle que ce règlement est destiné à tous les agents, titulaires ou non, pour les informer de leurs droits mais également de leurs obligations.

Ce règlement intègre celui des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette délibération avec une mise en application immédiate.

4/ Délibération portant sur le recrutement de contrats à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité

Madame la Maire expose aux membres du conseil municipal que les besoins des services municipaux justifient d'un recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (2 agents concernés)

Madame la Maire rappelle qu'il y a eu 2 suppressions de poste, celui de coordinatrice périscolaire, et une surveillante de cantine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette délibération et autorise Madame la Maire à recruter en tant que de besoin des agents contractuels pour faire face au besoin liée à un accroissement temporaire d'activité sur les grades d'adjoints administratifs de 2ème classe et d'adjoints techniques de 2ème classe, dans les conditions fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984.

Question diverse :

S.BALADIER informe le conseil municipal que les 2 familles qui vivent au MAS en dessous du lotissement du Servidal se plaignent des odeurs des containers des poubelles et des désagréments causés. Elles souhaitent également le déplacement de ces containers à un autre endroit.

Il n'est pas possible de déplacer ces containers car l'emplacement de ces deniers a été soumis au permis de lotir du lotissement.

J.ROUDIER informe le conseil municipal que l'extension électrique concernant le numérique à l'école est faite et que le nouveau portail va être posé prochainement ainsi que l'installations des nouveaux tableaux dans les classes.

La pré-rentrée des enseignants aura lieu le 31 août.

C.SUCHET demande si les travaux chemin de LIFFRAND auront lieu. Il est prévu que les travaux soient faits mais la date n'est pas encore arrêtée.

A la rentrée, ce sera une équipe de nettoyage pour procéder en grande partie au ménage de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

A Lachapelle sous Aubenas, le
Le Maire,
Sandrine GENEST

